

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information
du public

Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	Compagnie Pétrochimique de Berre (CPB)
Adresse de l'établissement :	Usine chimique de Berre CD 54 13130 BERRE L'ETANG
Activité de l'établissement :	Plusieurs unités composent la Compagnie Pétrochimique de Berre : <ul style="list-style-type: none">- Kraton, qui produit des élastomères thermoplastiques (applications dans les revêtements, les semelles de chaussures, les adhésifs, les matériaux d'isolation mais aussi applications à usage médical ou pharmaceutique) ;- Additifs, qui produit des additifs pour lubrifiants moteurs ;- PVC, qui produit du Polychlorure de Vinyle à partir de Vinyle monomère.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Le site ne peut pas générer de scénario dont les conséquences peuvent concerner des États frontaliers.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les principaux dangers de ces produits sont dus à leur inflammabilité, avec des risques d'incendie, d'explosion, de toxicité ou de pollution.
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Les différents types de scénarios d'accident liés aux produits et aux procédés de fabrication sont : <ul style="list-style-type: none">- Des pertes de confinement pouvant conduire à un feu de nappe, un jet enflammé ou la formation d'un nuage de gaz avec risque d'explosion ;- Des pertes de confinement pouvant générer un nuage toxique ;- Des éclatements de capacités.

Principales mesures de maîtrise des dangers (entre autres) :

- Formation du personnel aux risques industriels,
- Conception et construction des unités selon des standards référents dans l'industrie,
- Alarmes et sécurité automatiques
- Système de gestion de la sécurité,
- Système de gestion des Mesures de Maîtrise des Risques,
- Service inspection reconnu par la DREAL (SIR).

Moyens de secours :

- Service de pompiers professionnels présents 24h/24 sur le site et impliqués dans les exercices incendie hebdomadaires réalisés avec les unités d'exploitation,
- Plusieurs exercices POI par an,
- Service médical disponible 24h/24,
- Moyens internes (fixes et mobiles) de lutte contre l'incendie :
 - o Réseaux de détection gaz et incendie,
 - o Réseau d'eau de lutte contre l'incendie,
- Véhicules d'intervention.